

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

(Convoquée le 19/04/2022)

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. AUSSEL Edmond, Maire.

Présents : M. LECORRE Damien- Mme LISSARRE Michelle- - M. RACHOU Clément- Mme SALVADOR Edwige- Mme CHADOURNE Francette - M. BERMOND Laurent-

Absents-Excusés : Mme PLET Judite- Mme KÖHLER Sandy- M. VINEL Sébastien-

Secrétaire de séance : M. BERMOND Laurent.

Procurations : M. VINEL Sébastien à M. LECORRE Damien.

=====

M. Edmond AUSSEL Maire, après avoir constaté le quorum, annonce avoir reçu une procuration. Il est passé ensuite à l'ordre du jour.

I. (N°2022-008) AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Comme tous les ans, la procédure en vigueur impose que soit affecté le résultat comptable de l'année précédente. L'option suivante est proposée compte tenu de la situation à la clôture de l'exercice 2021 :

SECTION INVESTISSEMENT

* Solde d'exécution excédentaire :	252 927.79 €
* Crédits reportés dépenses :	19 996.00 €
* Crédits reportés recettes :	4 900.00 €
* Situation finale. <u>EXCEDENT</u> de :	237 831.79 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* Résultat de l'exercice déficitaire :	5 059.33 €
* Résultat reporté- Excédent de :	54 925.87 €
* Résultat final: <u>EXCEDENT</u> de	49 866.54 €

L'affectation suivante est proposée :

- Affectation obligatoire pour couverture du déficit d'investissement : 0 €
- Affectation à la couverture du virement à la section d'investissement (couverture du capital des emprunts payés en 2020) = 0 € (compte **1068**)

- Affectation complémentaire en réserves = 0 € (compte **1068**)
- Par soustraction, reste à affecter la somme de 49 866.54 € qu'il paraît souhaitable de porter au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté – Fonctionnement).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'année 2021 tel qu'énoncé ci-dessus et ce à l'unanimité des membres présents et représentés. (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

2. (N°2022-009) VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2022.

M. le Maire donne à l'assemblée le détail de l'état fiscal 1259 COM faisant état notamment des nouvelles bases notifiées et du produit fiscal obtenu avec à taux constant pour les taxes foncières bâties et non bâties et des diverses allocations compensatrices.

Cependant, devant des dotations en baisse et une inflation élevée, l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement ne peut être atteint sans une augmentation conséquente des taux de taxes foncières et ce malgré des efforts budgétaires constants depuis plusieurs années.

Sans autre marge de manœuvre, Monsieur le Maire soumet donc à l'approbation de l'assemblée les taux proposés suivants pour 2022 :

- TAXE FONCIERE (BATI) : **44.58 %**
- TAXE FONCIERE (NON BATI) : **129.90 %**

Le Conseil Municipal, interrogé, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.)

3. (N° 2022-010) BUDGET PRIMITIF 2022.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2022.

Il donne lecture des chiffres prévus, lesquels peuvent se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Vue d'ensemble)

DEPENSES

* CHAPITRE 011.....	127 450.00 €
* CHAPITRE 012.....	185 290.00 €
* CHAPITRE 014.....	37 027.00 €
* CHAPITRE 65	37 762. 00 €
* CHAPITRE 66	3 071.00 €
* CHAPITRE 022.....	1 500.24 €
	<hr/>
TOTAL.....	392 100.24 €

RECETTES

* CHAPITRE 013.....	1 000.00 €
* CHAPITRE 70.....	20 600.00 €
* CHAPITRE 73.....	232 009.00 €
* CHAPITRE 74.....	88 231.00 €
* CHAPITRE 75.....	300.00 €
* CHAPITRE 78.....	93.70 €
* CHAPITRE 002.....	49 866.54 €
	<hr/>
TOTAL.....	392 100.24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (Vue d'ensemble)

DEPENSES

* CHAPITRE 10.....	5 000,00 €
* CHAPITRE 16.....	9 855.00 €
* CHAPITRE 20.....	44 000.00 €
* CHAPITRE 204.....	23 685.00 €
* CHAPITRE 21.....	161 287.79 €
* CHAPITRE 23.....	10 000.00 €
* CHAPITRE 020.....	9 000.00 €
	<hr/>
TOTAL.....	262 827.79 €

RECETTES

• CHAPITRE 001	252 927.79 €
* CHAPITRE 10.....	3 725.00 €
* CHAPITRE 13.....	6 175.00 €
	<hr/>
TOTAL.....	262 827.79 €

Ce budget présenté en équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement est soumis au vote de l'assemblée.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

4. QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a constaté la dégradation des panneaux directionnels indiquant Saint Rustice sur le domaine public départemental. Il a en conséquence demandé de façon officielle leur changement auprès du Secteur Routier de Villemur.
- Il fait savoir à l'assemblée que le document officiel de la Convention Territoriale Globale signé par la CCF et la CAF est tenu à leur disposition en mairie. Cette convention remplace les anciens Contrats Enfance Jeunesse en particulier.
- M. le Maire annonce que la cérémonie de commémoration du 08 mai 1945 se tiendra le 08 mai à 18 heures suivi d'un apéritif offert par le Comité des Anciens Combattants. Peut-être aurons nous la chance de la présence de l'Orchestre d'Harmonie du Frontonnais qui reste à confirmer.
- Ensuite, il annonce que Mme Bibata PANSART, envoyée par le service remplacement du Centre de Gestion de la Haute Garonne, commencera le 02 mai en doublon avec Mme Lydie LABICHE à l'accueil du secrétariat de Mairie, jusqu'au départ de cette dernière le 23 mai prochain.
- Concernant les travaux de peinture à l'école, M. le Maire informe que ceux-ci sont en cours de réalisation par le chantier d'insertion. Il s'agit d'entretien à l'extérieur (Préau véranda et porte bois) et de première peinture sur les menuiseries intérieures de la classe maternelle.
- Enfin, M. le Maire annonce le passage de l'épaveuse de la CCF sur la commune.
- Pour terminer, M. RACHOU souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur le problème engendré par les promenades équestres organisées par un club non identifié des environs qui maculent les routes de crottins de cheval en quantité. Cela peut devenir un problème de sécurité notamment pour les 2 roues. Il demande s'il est possible que la mairie intervienne. M. le Maire répond qu'il serait souhaitable d'identifier les responsables d'abord mais indique qu'il va questionner la police intercommunale à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19 h 15.

Les conseillers.